

Marche à suivre pour pouvoir participer à la réunion d'information syndicale :

- écrire dès maintenant à votre employeur et au plus tard une semaine avant la réunion
 - + Pour les EVS-AVS : voir modèle de lettre à compléter et envoyer à la Principale du collège de Saint-Vaury 6 rue des écoles 23320 ST-VAURY
 - + Pour les AED : voir modèle de lettre au Directeur Académique à compléter et envoyer à votre IEN (pour IEN Guéret 1 ou 2, 1 place Varillas BP20129 23003 GUERET CEDEX, pour IEN Aubusson : allée Jean-Marie Couturier BP53 23200 AUBUSSON)
- informer l'école de votre absence
- nous informer de votre participation par mail à snu23@snuipp.fr ou tél 05.55.41.04.81

C'est un droit !

Les réunions d'informations sont un droit de tou-te-s les salarié-e-s du public et du privé, personne ne peut vous empêcher d'y participer. Vous êtes rémunéré-e-s normalement. Nous vous fournirons une attestation de présence lors de la réunion. Les 6h de cette réunion n'ont pas à être récupérées. Nous avons informé le Directeur Académique et le collège de Saint-Vaury de la tenue de cette réunion. Nous avons envoyé un courriel à tous les directeurs et directrices d'école afin qu'ils-elles facilitent votre participation.



REUNION D'INFORMATION SYNDICALE SPECIALE EVS et AED

Ordre du jour :
Droits et conditions de travail
Renouvellements / fins de contrats
Revendications
Actions

Que vous soyez EVS, AVS ou AE, vous exercez des missions essentielles pour le Service Public d'Éducation. Ces missions sont pérennes, les contrats doivent l'être aussi. Le SNUipp-FSU dans les écoles revendique la création de vrais métiers pour l'aide administrative, pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap avec une formation professionnelle et un statut de titulaire au sein de la fonction publique. Ils revendiquent aussi un véritable droit à la formation.

Depuis le début, le SNUipp-FSU est aux côtés des EVS, des AVS, des Assistants d'Éducation. Il a tout de suite réclamé la création d'emplois stables, pérennes de la fonction publique. Le SNUipp-FSU vous a informé, réuni, a organisé l'action, avec vous, (rassemblements, manifestations, pétitions, conférences de presse...). Il est à vos côtés pour le réemploi, pour réclamer le droit pour chacun d'entre vous à aller au terme possible de vos contrats. Le SNUipp-FSU vous accompagne dans vos démarches, vous conseille...Le récent jugement des Prud'hommes favorable aux EVS creusois avec requalification du contrat aidé en CDI et la condamnation de l'Éducation Nationale à payer aux EVS des indemnités importantes en est un bel exemple.

Participer nombreux à cette RIS !!!

Fabrice COUÉGNAS